

MAIRIE DE TAYRAC
Le Bourg
12440 Tayrac

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE TAYRAC
à 20 H 30

SEANCE DU : 11/06/2019

Afférent au Conseil Municipal : 11
En exercice : 9
Qui ont pris part aux délibérations : 7

Date de convocation : 06/06/2019

L'An Deux mil Dix-Neuf, le onze juin 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Tayrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr Claude ISSANCHOU, Maire Adjoint.

Présents, BARTHOULOT Marylène, COUDERC Chantal, CHABAS Jean-François, FRAYSSINET Bernard, LAGARRIGUE Jean-Claude, VABRE Annette.

Absents : LOUVET Marthe,
ROBERT Véronique a donné procuration à VABRE Annette.

Mme Chantal COUDERC a été nommée secrétaire de séance

Ordre du Jour

- Nomination du parc
- SIEDA : convention d'achat groupé pour l'entretien et la modernisation du réseau.
- Préparation hommage à Jean-Pierre GAILLARDON
- Remise en état toilettes et sol du tennis.

Questions Diverses :

Délibération N°19/2019 : Dénomination du parc

Mr Jean-Pierre GAILLARDON BALDELLA est soudainement décédé le 30 avril dernier à l'âge de 78 ans, des suites d'une longue maladie.

Mr Jean-Pierre GAILLARDON BALDELLA s'est engagé pour Tayrac où il était bien connu et apprécié. Arrivé de Palavas-les-Flôts en 1998 avec sa femme, il a rénové la ferme de Montarsès, puis celle de Fabrègues. Il fut Maire de 2008 à 2019. Dès le début de son mandat il a contribué à l'aménagement du parc, la rénovation du presbytère qui accueille aujourd'hui la mairie, au bien vivre ensemble en soutenant les associations du village sur le plan matériel et financier, en proposant aux enfants des séjours de pleine nature, entretenir et moderniser la commune. Il aimait plaisanter mais avait un franc parler, il assumait son rôle avec engagement et compétence.

Une cérémonie lui sera rendue le 6 juillet.

Afin de lui rendre hommage, il est proposé aujourd'hui, après l'accord de la famille de dénommer l'espace vert situé devant la mairie à son nom.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

AUTORISE : que l'espace vert de la commune situé devant la mairie recevra la dénomination officielle suivante :

**PARC JEAN-PIERRE GAILLARDON BALDELLA
MAIRE DE TAYRAC DE 2008 A 2019**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Préfète.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Délibération N°20/2019 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PERIODE 2020/2023.

Monsieur le maire adjoint expose au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de l'Aveyron – SIEDA- a décidé de proposer, par une délibération du 18 AVRIL 2019, aux collectivités qui le souhaitent, la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien des installations d'éclairage public.

Les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties dans quatre domaines d'interventions distincts :

- 1-Entretiens des installations d'éclairage public de la commune
- 2-Renouvellement des luminaires obsolètes
- 3-Réduction de la pollution lumineuse – suppression luminaires type boule
- 4-Optimisation énergétique des équipements d'éclairage public

Le premier domaine d'intervention - 1- concernant l'entretien des installations d'éclairage public de la commune consiste à effectuer l'entretien et l'exploitation des installations communale d'éclairage public afin de les maintenir dans un parfait état de fonctionnement sur la durée du contrat. L'entreprise retenue pour l'entretien sur votre commune assurera :

- La maintenance préventive en relampant les sources en fin de vie
- La maintenance curative en respectant des délais d'intervention maximum définis dans le cahier des charges de 5 jours ouvrables pour tous les cas.
- Exploitation /cartographie du réseau voir du suivi de consommation

Pour la réalisation de cette prestation la commune payera un forfait par point lumineux. Ce forfait sera fixé selon le résultat du marché. Il correspond à la moyenne des prix proposé sur lequel le SIEDA prendra en charge 30 % du coût.

Le second domaine d'intervention -2- concerne le renouvellement des luminaires obsolètes. Certaines technologies types ballons et tubes fluorescents ne sont plus commercialisées et il est impératif de renouveler ces équipements. Tout comme il est prévu dans le cadre de ce chapitre de renouveler les équipements vétustes et / ou présentant un risque électrique vis-à-vis des tiers (tels que les armoires, tableaux de commande, boîtier de raccordement, ...)

Le troisième domaine d'intervention – 3 – concernant la réduction de la pollution lumineuse par la suppression des luminaires de type boule

Le quatrième domaine d'intervention – 4 – concernant l'optimisation énergétique des équipements d'éclairage public. L'objectif est de proposer des optimisations de puissances installées des luminaires existants égalent ou supérieure à 75% (soit par exemple un abaissement de puissance de 100 W à 25 W)

Les domaines 2 – 3 et 4 feront l'objet d'une pré étude de faisabilité par les services du SIEDA et d'une validation obligatoire de la Commune afin que cette dernière, qui est maître d'ouvrage du réseau éclairage public, puisse planifier et prévoir les investissements à inscrire au budget. Le SIEDA, sur ces trois volets – renouvellement des luminaires obsolètes – réduction de la pollution lumineuse – optimisation énergétique des équipements, accompagne techniquement et apporte 60% de subvention plafonné à 350 € par luminaire sur le montant HT des travaux, la commune prend en charge les montants restants.

L'ensemble de ces éléments est repris dans la convention de groupement de commande dans laquelle le SIEDA se propose d'être le coordonnateur du groupement de commande, à ce titre, il aura la charge, comme défini dans la convention de groupement de commande, de signer le marché, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il est demandé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public et le renouvellement des luminaires vétustes énergivores – sécurité électrique ainsi que l'optimisation énergétique des équipements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonnée par le SIEDA
- d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le SIEDA pour signer le marché, le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.
- de donner mandat au SIEDA pour suivre les consommations d'énergies
- d'inscrire au budget des années correspondantes les sommes définies dans la convention de groupement pour l'entretien des installations d'éclairage public

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Préparation hommage à Jean-Pierre GAILLARDON

Le conseil municipal souhaite rendre hommage à notre Maire disparu et organise une cérémonie en présence de la famille au cours de laquelle une plaque commémorative sera installée. Seront invités tous les habitants du village les personnalités territoriales, les maires de la Communauté de Communes ainsi que des communes voisines, les différents partenaires.

La cérémonie se déroulera le samedi 6 juillet à 11 heures à la mairie, suivie d'un apéritif.

- Remise en état toilettes et sol du tennis.

Le conseil municipal charge Claude ISSANCHOU de faire un chiffrage estimatif de la remise en état qui comprend la réparation d'une fuite d'eau, le nettoyage et la peinture des murs et l'installation d'un point d'eau pour l'arrosage des plantes.

Questions Diverses

Voirie :le Maire Adjoint fait un point sur les travaux de renforcement et de réfection des chaussées à réaliser en 2019. A savoir Linieyroux village, Linieyroux-Drulhe et Druhle-Tayrac.

Fin de séance à 22 Heures 30

Fait à Tayrac, le 11/06/2019
Le Maire Adjoint
Claude ISSANCHOU



ARTHOULOT Marylène	CHABAS Jean-François	COUDERC Chantal	FRAYSSINET Bernard	
LAGARRIGUE Jean-Claude	LOUVET Marthe	ROBERT Véronique	VABRE Annette	
	Absente	A donné procuration à Annette VABRE		